



Rapport sur la Table ronde sur les questions concernant les personnes handicapées de The Pas

LE 13 OCTOBRE 2006

BUREAU DES
personnes
handicapées

Manitoba 



Message du ministre

Les tables rondes sur les questions concernant les personnes handicapées sont des consultations régulières organisées par le Bureau des personnes handicapées du Manitoba (BPE). Elles visent à donner l'occasion aux Manitobains et aux Manitobaines de partager leurs idées sur la manière dont les politiques et les programmes gouvernementaux peuvent être plus efficaces pour ce qui est des services rendus aux personnes handicapées. Ces rencontres avec des personnes handicapées, leurs représentants et leurs fournisseurs de services sont des éléments importants de la stratégie gouvernementale concernant l'amélioration des communications avec les personnes handicapées.

Le défi auquel doivent faire face les personnes handicapées qui résident à l'extérieur des grands centres urbains est une question permanente. Le lieu de résidence influence grandement les services offerts. Ces défis ne sont pas toujours évidents pour ceux qui vivent dans les centres urbains. Le BPE a organisé une table ronde à The Pas, le 13 octobre 2006, afin de donner aux personnes handicapées qui résident dans cette ville, ainsi qu'à leurs défenseurs, la possibilité de présenter leurs idées au gouvernement.

Trente-une personnes ont participé à la Table ronde. Elles venaient de The Pas et de Flin Flon, ainsi que de la Nation cri Opaskwayak. Les participants comprenaient des personnes handicapées, des parents d'enfants handicapés, des membres du personnel d'organismes communautaires locaux et plusieurs fonctionnaires. La Table ronde était animée par Janice Greene, une conseillère de la First Nations disABILITY Association de Winnipeg, et par Rondha Wiebe, une chercheuse de la faculté de médecine de l'Université du Manitoba.

La Table ronde sur les questions concernant les personnes handicapées qui a eu lieu à The Pas a permis au gouvernement de mieux comprendre les préoccupations et les priorités des personnes handicapées qui résident dans les régions éloignées. Les questions soulevées aideront à créer de meilleurs programmes et politiques. Je suis heureux de présenter le Rapport sur les résultats de ces consultations importantes.

Gord Mackintosh
Ministre responsable des
Personnes ayant un handicap

Résultats de la Table ronde sur les questions concernant les personnes handicapées de The Pas

Avant la Table ronde, les participants ont été informés que le Bureau des personnes handicapées (BPE) s'intéressait à trois questions en particulier. Ces questions avaient été soulevées par les résidents des régions rurales et éloignées au cours d'autres événements. Elles étaient les suivantes :

- l'accès aux services
- les transports
- les questions touchant particulièrement les Autochtones handicapés.

On a encouragé les participants à discuter de toute autre question qu'ils désiraient soulever. À la fin de la Table ronde, ils ont fait les recommandations suivantes :

- Veiller à ce que de hauts fonctionnaires prennent part à toutes les discussions des tables rondes afin de rassurer les participants qu'ils ont été entendus.
- Créer un comité consultatif provincial constitué des intéressés pertinents afin de donner des conseils au gouvernement et aux autres organismes sur les questions concernant les personnes handicapées.
- Éliminer tous les obstacles provinciaux et fédéraux qui empêchent injustement les personnes handicapées des Premières nations résidant dans les réserves de bénéficier des mêmes services et programmes que les autres Manitobains et Manitobaines handicapés.
- Améliorer l'accès aux spécialistes médicaux et aux programmes de soutien aux personnes handicapées dans les régions du Nord afin qu'un plus grand nombre de personnes handicapées puissent demeurer dans leur communauté d'origine.
- Augmenter l'aide financière accordée aux programmes de transport des personnes handicapées dans les communautés des régions rurales et du Nord.
- Veiller à ce que tous les immeubles publics et résidentiels financés par le gouvernement soient accessibles aux personnes handicapées.
- Élaborer un programme permettant d'entretenir les immeubles publics et résidentiels et présenter un programme visant à rendre plus accessibles les immeubles qui ne le sont pas.
- Rendre les programmes d'emploi plus accessibles aux personnes handicapées grâce à une plus grande souplesse des politiques existantes.
- Élaborer des programmes incitatifs pour les employeurs publics et privés afin de créer des possibilités d'emplois plus flexibles pour les personnes handicapées grâce à l'observation des employés au travail, au partage d'emploi et au mentorat.



Conclusion

À la fin de la Table ronde, beaucoup de participants ont demandé au gouvernement de donner suite à leurs propositions dès que possible afin de leur confirmer que leurs préoccupations sont une priorité gouvernementale.

La Table ronde a été la première qui ait eu lieu à l'extérieur de Winnipeg. Les participants ont apprécié les efforts qui ont été faits pour les rencontrer dans leur communauté. Cet événement a donné un aperçu précieux des enjeux et des préoccupations des personnes handicapées qui résident dans les communautés des régions éloignées.

Bureau des personnes handicapées

240, avenue Graham, bureau 630
Winnipeg (Manitoba) R3C 0J7

Téléphone : 204 945-7613

Télécopieur : 204 948-2896

ATS : 204 948-2901

Courriel : dio@gov.mb.ca

www.manitoba.ca/dio/index.fr.html